

joignent à eux en regrettant qu'ils n'aient pu réussir. Nous recommandons que le comité Exécutif entrant en charge poursuivent les efforts commencées, dans l'espérance qu'une agitation continuelle nous amènera les résultats désirés.

*Organisation dans Ontario Nord.*—Votre comité complimente l'Exécutif pour les efforts qu'ils ont fait à affermir et à étendre l'œuvre d'organisation au Sault Ste. Marie, dans Algoma et Muskoka, et sont confiants que leurs efforts dans cette direction ne seront pas entièrement sans bons résultats.

*Continuité des Membres.*—Votre comité n'est pas en harmonie avec votre Exécutif au sujet de la recommandation d'établir une continuité des membres du Congrès, de permettre aux délégués, aux ci-devant délégués et autres membres d'organisations du travail à devenir membres actifs en payant au Secrétaire-Trésorier leur taxe *per capita*. Un tel projet, dans l'opinion de votre comité, serait de mettre en danger le caractère du Congrès comme corps représentant les vues des organisations du travail du Canada, qui ne peuvent être exprimées autrement que par le medium de délégués dûment élus et justement accrédités.

*Taxe per capita à la Fédération Américaine du Travail.*—Votre comité approuve la suggestion qu'on devrait faire des efforts à obtenir du Congrès, pour des fins de législation, la taxe *per capita* maintenant payée à la Fédération Américaine du Travail pour et en faveur des membres Canadiens des organisations internationales. Cependant, on recommande que demande soit faite directement à l'exécutif de la Fédération Américaine du Travail, et que ceci soit instruction au Comité Exécutif de ce Congrès d'entrer en correspondance avec cet objet en vue, établissant la justice de la demande de telle manière à démontrer que ce n'est pas par esprit d'hostilité, mais seulement dans le but d'obtenir ce qu'on pourrait dire avec sincérité, ce qui nous appartient.

*Travailleurs à Gages non-organisés.*—Votre comité est d'accord avec les vues exprimées dans le rapport du comité exécutif, et la résolution offerte par les délégués John Appleton et Wm. Keys, et celle de H. Stevenson, à l'égard de la désirabilité de prendre des mesures afin d'organiser le nombre immense de travailleurs à gages non-organisés en Canada. Le Comité Exécutif bien sincèrement dit, "qu'une telle œuvre nécessite de plus grands secours de finances que le Congrès peut y dévouer de son revenu actuel," et pour cette raison et parce qu'il n'y a aucune sûreté d'aucun accroissement substantiel de revenu en un avenir prochain, votre comité est contraint de rapporter défavorablement sur la résolution ci-dessus mentionnée, qui demande la nomination d'un officier à agir comme organisateur ambulante. Le salaire et les dépenses d'un tel officier entraîneraient un déboursement de cinq ou six fois le revenu annuel de ce Congrès, et on recommande que l'action sur cette question soit déferée, au moins jusqu'à ce que le résultat de l'appel qui doit être fait à la Fédération du Travail Américaine soit connu. L'impossibilité de faire une telle nomination maintenant, cependant, ne veut pas dire que c'est l'abandonnement des efforts qui ont été faits à étendre la nombre et d'agrandir la sphère d'influence des organisations du travail du Canada, et on devrait profiter de l'avantage de la machine complète maintenant à notre disposition à cette fin, et tout le soin possible devrait être à améliorer et perfectionner cette machine.

*Législation d'Ontario.*—Votre comité se joint au Comité Exécutif d'Ontario à leur satisfaction du nombre d'Actes passés dans l'intérêt des travailleurs à gages, placés dans les statuts pendant la dernière session de la Législature, et sont d'accord que le principal but du Congrès devrait être maintenant de voir à ce que ceux-ci et autres lois soient mises en opération.

*Inspection des Manufactures.*—Comparativement, le manque de mettre effectivement en vigueur l'Acte des Manufactures, l'Acte des Boulangeries, et l'Acte d'Inspection de lieux de commerce autres que les manufactures, indiqué par le Comité Exécutif, a été évident à votre comité aussi bien qu'aux organisations de travail de la Province. Nous recommandons que d'énergiques efforts soient faits à engager le Gouvernement d'Ontario à augmenter le nombre d'inspecteurs, à prévoir à la location permanente d'un de ceux-ci dans chacun des grands centres manufacturiers, et que ceci est instruction au Comité Exécutif d'Ontario de porter leur plus grande attention à cette question.

*L'Exécutif de Manitoba.*—Votre comité est d'accord avec le Comité Exécutif de Manitoba, que l'importation de travailleurs sous contrat et l'immigration étrangère aidée, sont préjudiciables aux intérêts des travailleurs à gages du Canada, et approuve la conti-